



Est ce que j'ai droit à la nationalité française

Par **tewfik1972**, le **09/02/2013** à **17:25**

bonjour ,

je vous écris au sujet de mes parents nés les deux à oujda Maroc mon père le 15 mars 1938 et ma mère le 08 janvier 1941, dernièrement j'ai demandé des actes de naissances intégrales de Nantes, ça a fait un retard mais je les ai reçu était écrit le père fils de ... sujet français et ma mère aussi concernant ces parents sujette français , de là j'ai décidé de constituer un dossier avec les actes de naissances de mes parents récupérer d'OUJDA Maroc inscrit dedans sujette français alors après trois mois presque j'ai reçu un courrier de Nantes me disant de renseigner un imprimer avec un dossier demandant des extrait de naissance des grands parents et arrière grand parent , c'est ce que j'ai fais à mon tour de demander au service de nationalité de Nantes de m'envoyer ces actes de naissances ou mariages intégrales

dans tout ça je ne sais pas est ce que j'ai droit à la nationalité ou pas , pour information je suis leur fils marié avec deux adorables petites filles ...

je vous serai très reconnaissant si vous m'orienter ou en lisant mon message vous pourriez me dire est ce j'ai de la chance d'avoir le nationalité française merci de me répondre ... à très bientôt ...

Par **Tisuisse**, le **10/02/2013** à **07:23**

Bonjour,

Lorsque vos parents, grands-parents, sont nés, le Maroc était un territoire français, il n'y a rien d'anormal à ce que ces actes de naissances portent la mention de "sujet français". Par contre, au même titre que toutes les anciennes colonies françaises au moment de leurs détachements de la France, leurs habitants sont devenus citoyens de leurs pays mais ont perdu la

citoyenneté française. Les marocains ont voulu leur indépendance et ils l'ont obtenue en 1956. A compter de cette date, vos parents, vos grands-parents et vos arrière-grands-parents ont perdu la nationalité française, pourtant bien mentionnée sur leurs actes de naissance, pour obtenir d'office et sans formalité, la nationalité marocaine. Si vous, vous voulez la nationalité française, il vous faudra passer par toutes les formalités que n'importe quel étranger doit accomplir pour devenir français.